AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0740
FR0000050353-FS0389

17 mai 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

LISI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 mai 2023, la société Peugeot Invest a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 mai 2023, indirectement par l'intermédiaire de la société Peugeot Invest Assets qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LISI, et détenir 957 009 actions LISI représentant 1 914 018 droits de vote, soit 2,06% du capital et 2,37% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte de la cession de 1 792 991 actions LISI, disposant de droits de vote double, par apport à l'offre publique de rachat initiée par la société LISI sur ses propres actions[2], après application du mécanisme légal de réduction proportionnelle des ordres d'apport et mise en œuvre du règlement livraison le 15 mai 2023.

[1] Sur la base d'un capital composé de 46 538 313 actions représentant 80 724 646 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment décision de conformité D&I 223C0548